

## **Rapport annuel et recommandations du Conseil pour 2019**

### **Avant-propos du Directeur général**

Ceci est mon premier rapport annuel en tant que Directeur général de l'OEPP ; 2019 aura été une année très intéressante. Travailler au sein du Secrétariat de l'OEPP, avec un personnel hautement qualifié, qui a l'habitude de travailler selon un cycle annuel, a facilité ma prise de poste. L'année 2019 a été une très bonne année pour mes débuts à l'OEPP, en particulier avec l'arrivée prochaine de l'Année internationale de la santé végétale (AISV) ; l'OEPP a dû réfléchir à la manière dont elle souhaite y contribuer. Dans le cadre des préparatifs pour l'AISV, le personnel de l'OEPP s'est avéré non seulement scientifiquement qualifié et motivé, mais a également fait preuve de beaucoup de créativité, en poursuivant avec succès les activités du programme de travail de l'OEPP et en proposant de nouvelles idées intéressantes.

D'une part, il est très positif pour l'OEPP d'avoir ses activités de base et son cycle annuel d'activités, mais l'OEPP doit, d'autre part, porter un regard critique sur ses activités et se demander si ce sont toujours des priorités pour ses pays membres et prendre en considération les dernières avancées scientifiques. Bien que l'OEPP soit une organisation stable, des changements peuvent s'avérer nécessaires. C'est pourquoi des discussions concernant une nouvelle stratégie quinquennale ont été entamées en 2019, en vue de poursuivre la plupart des activités de l'OEPP mais en modifiant les priorités et en prenant en compte des faits nouveaux.

Cette année a confirmé l'importance de participer à des projets, mais a également souligné les difficultés, dues aux procédures de financement actuelles, à assurer une participation à long terme à des projets pertinents vis-à-vis des activités de l'OEPP. L'OEPP doit reconsidérer sa manière de participer aux projets. Il est demandé à l'Organisation de participer à de nombreux projets et de s'impliquer dans la rédaction de propositions de projets, ce qui peut s'avérer chronophage. Prendre part à ces projets est bénéfique pour l'Organisation, en lui permettant de réaliser plus d'activités profitables à nos pays membres et en nous rendant plus visible en tant qu'Organisation. L'OEPP est très appréciée en tant que partenaire grâce à son réseau, à ses possibilités de diffusion de l'information aux ONPV, et à sa continuité, qui nous permet de travailler sur un sujet même après la clôture d'un projet.

Les activités de l'OEPP continuent à dépendre de la grande implication des experts de nos pays membres. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier tous ces experts pour leur participation et leur contribution actives aux activités de l'OEPP, ainsi que leurs pays et organisations nationales qui leur permettent de contribuer aux activités de l'OEPP. Nous espérons que cela pourra se poursuivre et se renforcer davantage, pour toutes les activités à venir, notamment pour la révision des fiches informatives. Il existe en particulier une grande expertise technique dans la partie orientale de la région OEPP et dans les pays membres d'Afrique du Nord ; cette expertise pourrait être extrêmement précieuse pour l'OEPP et l'OEPP souhaite stimuler ces experts et ces pays à contribuer davantage aux activités de l'OEPP.

Il m'a été agréable de commencer 2019 au sein d'un Secrétariat bien organisé ; en 2020, un grand nombre d'activités liées à l'AISV seront organisées. Ce sera une excellente occasion pour

sensibiliser à la santé des végétaux, mais également pour voir comment nous pouvons maintenir la pertinence de l'OEPP pour les activités phytosanitaires de tous nos pays membres. Travaillons à cela ensemble dans le cadre de l' AISV.

Nico Horn  
16 février 2020



coordination de l'UE pour les usages mineurs (MUCF) ont assisté à la réunion en tant qu'observateurs.

La 57ème réunion du Groupe de travail sur l'étude de la réglementation phytosanitaire s'est tenue à Batumi, en Géorgie, du 18 au 21 juin à l'invitation de l'ONPV géorgienne. 19 participants de 12 pays membres, un observateur de la Commission européenne et une observatrice du service d'inspection en santé animale et végétale du département américain de l'Agriculture (USDA/APHIS) ont assisté à la réunion.

Les conclusions des réunions du Conseil, du Comité exécutif et des Groupes de travail sont présentées ci-dessous sous les rubriques correspondantes de la stratégie OEPP.

## **Panels actifs en 2019**

### **Dans le cadre du Groupe de travail sur les produits phytosanitaires**

Panel sur les normes générales d'évaluation biologique des produits phytosanitaires (*Panel sur les normes générales*)

Panel pour l'évaluation biologique des herbicides et des régulateurs de croissance (*Panel sur les herbicides*)

Panel pour l'évaluation biologique des fongicides et des insecticides (*Panel sur les fongicides*)

Panel sur l'harmonisation des données sur les produits phytosanitaires (*Panel sur l'harmonisation*)

Panel sur la résistance concernant les produits phytosanitaires (*Panel sur la résistance*)

### **Dans le cadre du Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire**

Panel sur les affaires phytosanitaires mondiales (*Panel sur les affaires phytosanitaires*)

Panel sur les mesures phytosanitaires

Panel sur les organismes de quarantaine forestiers (*Panel forêt*)

Panel sur les mesures phytosanitaires pour la pomme de terre (*Panel sur la pomme de terre*)

Panel sur les inspections phytosanitaires (*Panel sur les inspections*)

Panel sur l'information en protection des plantes (*Panel sur l'information*)

Panel sur le diagnostic et l'assurance qualité (*Panel sur l'assurance qualité*)

Panel sur le diagnostic en entomologie (*Panel entomologie*)

Panel sur le diagnostic en nématologie (*Panel nématologie*)

Panel sur le diagnostic en virologie et phytoplasmiologie (*Panel virologie*)

Panel sur les plantes exotiques envahissantes

Panel conjoint OEPP/OILB sur les agents de lutte biologique (*Panel sur les agents de lutte biologique*)

Le calendrier des réunions de l'OEPP en 2019 figure en Annexe 1 du présent rapport.

## **Personnel**

Cette section résume brièvement le rôle principal et les responsabilités de chacun au cours de l'année 2019. Quelques changements du personnel de l'OEPP ont eu lieu en 2019. Mme Vlasta Zlof, qui a travaillé au sein de l'OEPP pendant plus de vingt ans, a fait valoir ses droits à la retraite en janvier 2019. Son rôle dans la direction des activités de l'OEPP sur les produits phytosanitaires a été repris par Mme Ewa Matyjaszczyk, qui a été recrutée au cours de l'année 2019 et a commencé en septembre 2019. Mme Charlotte Trontin a rejoint l'OEPP à la mi-août pour travailler sur le projet VALITEST et soutenir les activités de diagnostic de l'OEPP.

**Nico Horn**, Directeur général, est responsable devant le Conseil de la direction générale de l'OEPP; il a présidé les deux Groupes de travail et plusieurs Panels, et a dirigé le développement et la mise en œuvre du programme de travail.

**Françoise Petter**, Directrice adjointe, a dirigé le programme du Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire, y compris les activités sur l'analyse du risque phytosanitaire et le diagnostic, et a présidé le Panel sur les mesures phytosanitaires et les six

Panels sur le diagnostic. Elle a également participé à des projets dans le domaine du diagnostic et des mesures phytosanitaires (y compris le transfert de la base de données Q-bank à l'OEPP) et a aidé le Directeur général dans ses activités.

**Ewa Matyjaszczyk**, Adjointe scientifique, a pris son poste à l'OEPP au 1er septembre 2019 et était responsable du programme du Groupe de travail sur les produits phytosanitaires.

**Anne-Sophie Roy**, Responsable de l'information et webmaster, a dirigé les activités sur l'analyse prospective et la Liste d'Alerte de l'OEPP, préparé le Service d'Information mensuel de l'OEPP, maintenu à jour et édité le site Internet et les bases de données de l'OEPP, ainsi que les Codes OEPP.

**Andrei Orlinski**, Adjoint scientifique, a dirigé les activités relatives aux organismes de quarantaine forestiers et aux agents de lutte biologique et coordonné la communication avec les experts russophones de la région OEPP. Il a également dispensé une formation sur l'ARP pour les experts russophones des pays de l'OEPP.

**Eliane Madène**, Administratrice, est responsable de tous les aspects administratifs et de la comptabilité. Elle a collaboré avec l'expert-comptable de l'OEPP pour établir la comptabilité annuelle.

**Damien Griessinger**, Responsable informatique, a géré les systèmes informatiques de l'OEPP, supervisé l'équipe de soutien administratif et travaillé avec la Responsable de l'information pour développer les bases de données et les services Internet. Il a également participé à quelques projets, notamment le transfert de la base de données Q-bank à l'OEPP.

**Muriel Suffert**, Adjointe scientifique, a dirigé le programme de travail du Panel sur les mesures phytosanitaires pour la pomme de terre, apporté un appui au Panel sur les mesures phytosanitaires, conduit des analyses du risque phytosanitaire (ARP) et revu leur méthodologie. Elle a également récemment pris en charge des activités relevant des services d'information de l'OEPP.

**Madeleine McMullen**, Responsable de la rédaction, a géré la production du Bulletin OEPP, édité les documents préparés à l'OEPP en anglais, et apporté un appui à trois Panels sur le diagnostic. Elle a également participé à des projets ayant des liens avec le diagnostic.

**Rob Tanner**, Adjoint scientifique, a dirigé le programme de travail sur les plantes exotiques envahissantes et a préparé les sections sur celles-ci pour le service d'information de l'OEPP. Il a par ailleurs travaillé avec le Panel sur les inspections phytosanitaires et participé à l'élaboration d'ARP sur des organismes nuisibles aux végétaux.

**Valerio Lucchesi**, Adjoint scientifique, a apporté un appui aux activités du programme sur les produits phytosanitaires et aux projets de ce programme, tels que les Codes OEPP pour les groupes de cultures, et a apporté un soutien au Panel sur les affaires phytosanitaires mondiales. Il a géré la contribution de l'OEPP au projet H2020 Emphasis.

**Cintia Mauchien** a supervisé l'équipe administrative et apporté un soutien administratif et financier aux projets de l'OEPP, ainsi qu'à l'Unité de coordination des usages mineurs (MUCF).

**Diana Ryzhkova** a fourni un soutien à l'organisation de réunions techniques et traduit des documents administratifs en russe.

**Joséphine Meyer** a fourni de l'assistance dans de nombreux domaines d'activité de l'OEPP, y compris dans l'organisation de réunions techniques et des traductions en français.

**Baldissera Giovani** a travaillé en tant que Coordinateur d'Euphresco. Il a également apporté son soutien aux activités de trois Panels OEPP sur le diagnostic et certains projets.

**Jeroen Meeussen** a dirigé l'Unité de coordination de l'UE pour les usages mineurs (MUCF).

**Flora Limache** a travaillé en tant qu'Experte technique de l'Unité de coordination pour les usages mineurs.

**Nathalie Boutron**, Adjointe au responsable informatique, a fourni un soutien informatique à l'Unité de coordination de l'UE pour les usages mineurs et à l'OEPP, notamment concernant la création de sites Internet et de bases de données. Elle a également participé à des projets.

**Camille Picard** a poursuivi son détachement du ministère de l'Agriculture de France, a apporté un appui aux activités du Panel sur les mesures phytosanitaires, dirigé certaines des activités du Panel sur les mesures phytosanitaires pour la pomme de terre, réalisé des analyses du risque phytosanitaire (ARP) et contribué au projet XF-ACTORS. L'OEPP remercie la France pour ce soutien supplémentaire apporté au travail de l'Organisation.

Le Secrétariat a bénéficié de l'assistance d'un certain nombre de consultants pour obtenir des conseils spécifiques. Mme Fabienne Grousset a travaillé sur des projets de recherche, des analyses du risque phytosanitaire, des traductions ainsi que sur les codes OEPP. M. Jean-Louis Lavigne, expert-comptable, a assisté l'Administratrice avec la comptabilité et l'établissement du rapport financier. Mme Sue Mattock, de l'agence britannique de réglementation des pesticides, a apporté son soutien au programme de travail sur les produits phytosanitaires. Mme Léa Iasnogorodski a aidé à évaluer les conséquences, pour le travail du Secrétariat, des nouvelles règles sur la protection des données lors d'un stage dans le cadre de sa formation juridique. Un certain nombre de traducteurs et d'interprètes indépendants ont aidé l'OEPP à mettre à disposition des documents en anglais, français et russe et à faciliter la participation aux réunions administratives.

## **Progrès réalisés en 2019 vis-à-vis de la stratégie 2015-2020**

Les dates et lieux des réunions qui ne sont pas précisés ici figurent dans le calendrier en annexe du présent rapport.

### **Objectif stratégique 1 - Améliorer la protection de la santé des végétaux**

#### Produits phytosanitaires

Le programme de travail sur les produits phytosanitaires a dû être adapté en raison de la vacance, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2019, du poste de l'adjointe scientifique qui en avait la charge. Néanmoins, grâce à l'aide d'autres collègues, d'experts nationaux et d'une consultante de l'agence de réglementation britannique, les activités du programme de travail ont pu se poursuivre, avec notamment la création de nouvelles pages internet sur les produits phytosanitaires pour le nouveau site de l'OEPP.

Une norme spécifique révisée de la série PP1 de l'OEPP et cinq nouvelles normes spécifiques ainsi que deux normes générales révisées ont été approuvées par le Groupe de travail des produits phytosanitaires puis adoptées par le Conseil. La norme OEPP PP 1/271 *Recommandations sur l'évaluation comparative* a été révisée en 2019 suite à l'atelier OEPP sur l'évaluation comparative des produits phytosanitaires qui s'est tenu en 2018. Les normes adoptées sont listées ci-dessous sous la rubrique « Recommandations du Conseil de l'OEPP en 2019 ». La nouvelle base de données en ligne des normes PP1 (actualisée en 2018 pour améliorer les services aux utilisateurs et accroître le recouvrement des frais de souscription) a été mise à jour avec les nouvelles normes PP1 révisées de l'OEPP qui ont été adoptées en 2019.

Le Groupe de travail sur les produits phytosanitaires a approuvé un nouvel exemple spécifique d'évaluation des données sur l'efficacité zonale : *Méthodologies pour répondre aux exigences de données sur les cultures subséquentes en matière de produits phytosanitaires coformulés*. Les exemples zonaux sont des documents de travail disponibles sur le site internet de l'OEPP pour aider les demandeurs d'homologation et les évaluateurs à interpréter la norme OEPP PP 1/278 *Principes de la production et de l'évaluation des données zonales*.

Un atelier sur l'harmonisation de l'expression de la dose pour les produits phytosanitaires utilisés dans les cultures hautes s'est tenu à Vienne en 2016. A la suite de cet atelier, des groupes d'experts ont été constitués afin d'élaborer des directives à ce sujet et de réviser la norme OEPP PP1/239 *Expression de la dose pour les produits phytosanitaires*. En 2019, la révision de cette norme s'est poursuivie.

Le groupe d'experts sur les stimulateurs de défense des plantes s'est réuni en 2019 et a travaillé à l'élaboration d'une norme à ce sujet.

Le développement de la base de données sur les cas de résistance nouveaux et présumés s'est poursuivi et celle-ci a été présentée au Groupe de travail sur les produits phytosanitaires. Cette base de données est encore dans sa phase pilote en tant qu'outil pour le Panel sur la résistance concernant les produits phytosanitaires et elle est destinée à devenir un outil de partage d'informations entre les responsables de la réglementation des pays membres de l'OEPP et l'industrie phytosanitaire (qui fournit des informations par le biais des Comités d'action sur la résistance, (Resistance Action Committees).

## Codes OEPP

Les codes OEPP relatifs aux végétaux et aux organismes nuisibles sont un élément clé des bases de données de l'OEPP et d'un grand nombre de bases de données utilisées à travers le monde par l'industrie des produits phytosanitaires, les responsables de la réglementation de ces derniers, et les ONPV. Les codes sont en libre accès mais leur maintien, nécessaire pour répondre aux besoins de tous les utilisateurs, constitue un engagement considérable de l'OEPP.

Le quatrième webinaire annuel destiné aux utilisateurs des codes OEPP a été organisé en février 2019; 71 utilisateurs y ont participé. Une lettre d'information mensuelle a été distribuée aux utilisateurs de ces codes avec des précisions sur toutes les modifications effectuées. Le Groupe de travail a approuvé un certain nombre d'améliorations pour répondre au besoin d'une description harmonisée des utilisations des produits phytosanitaires et cet ensemble de nouveaux codes a été rajouté au système.

L'amélioration des codes OEPP et des bases de données associées est toujours cofinancée par l'Union européenne. Ce projet cofinancé garantira, par exemple, la compatibilité entre le système de codes OEPP et le nouveau système de certificats phytosanitaires électroniques expérimenté dans le monde entier. Dans le cadre de ce projet, 4300 codes supplémentaires ont été ajoutés en 2019 et d'importants efforts ont également été faits pour refléter les améliorations récentes dans la classification taxonomique (c'est-à-dire les changements de nomenclature et de classification pour les espèces déjà présentes dans la base de données de l'OEPP, EPPO GD).

## Services d'information

Le Service d'information mensuel de l'OEPP a été envoyé tous les mois à plus de 3500 destinataires diffusant des informations provenant de rapports sur les organismes nuisibles listés et potentiellement importants dans le monde. Dix « mini-fiches » portant sur les organismes nuisibles ajoutés à la Liste d'Alerte, et les plantes envahissantes dont la réglementation est recommandée, ont été élaborées. Le Service d'Information est disponible gratuitement en français et en anglais.

Trois numéros du Bulletin OEPP ont été publiés en 2019 et remis gratuitement aux membres de l'OEPP.

1. *Bulletin OEPP/EPPO Bulletin 49(1)* (2019-04), pp. 1-168, comprenant un éditorial, 10 normes, 4 fiches informatives, 12 articles originaux, ainsi qu'un document sur la procédure d'élaboration et d'approbation des normes OEPP.
2. *Bulletin OEPP/EPPO Bulletin 49(2)* (2019-08), pp. 169-415, comprenant un éditorial, 3 normes, 6 fiches informatives et 21 articles originaux.
3. *Bulletin OEPP/EPPO Bulletin 49(3)* (2019-12), pp. 417-631, comprenant un éditorial, 17 normes, 7 articles originaux ainsi que le rapport annuel et les recommandations du Conseil pour 2018.

Les 10 titres du Bulletin de l'OEPP les plus téléchargés en 2019 sont les suivants :

| Classement | Title   | Volume (année) | Numéro | Nbre de téléchargements |
|------------|---|----------------|--------|-------------------------|
| 1          | PM 7/119 (1) Extraction de nématodes  | 43 (2013)      | 3      | 5 441                   |
| 2          | PM 7/24 (3) <i>Xylella fastidiosa</i>   | 48 (2018)      | 2      | 4 099                   |
| 3          | PM 7/124 (1) <i>Spodoptera littoralis</i> , <i>Spodoptera litura</i> , <i>Spodoptera frugiperda</i> , <i>Spodoptera eridania</i>                | 45 (2015)      | 3      | 2 448                   |
| 4          | PM 7/24 (4) <i>Xylella fastidiosa</i>   | 49 (2019)      | 2      | 2 019                   |
| 5          | PM 7/21 (2) <i>Ralstonia solanacearum</i> , <i>R. pseudosolanacearum</i> and <i>R. syzygii</i> ( <i>Ralstonia solanacearum</i> species complex) | 48 (2018)      | 1      | 1 554                   |
| 6          | PM 7/98 (3) Exigences spécifiques pour les laboratoires se préparant à l'accréditation pour une activité de diagnostic phytosanitaire           | 48 (2018)      | 3      | 1 503                   |
| 7          | Revue des techniques de surveillance des organismes nuisibles pour la détection d'organismes de quarantaine en Europe                           | 42 (2012)      | 3      | 1 393                   |
| 8          | PM 7/129 (1) Code-barres ADN comme outil d'identification pour un ensemble d'organismes réglementés   | 46 (2016)      | 3      | 1 365                   |
| 9          | PM 7/40 (4) <i>Globodera rostochiensis</i> and <i>Globodera pallida</i>   | 47 (2017)      | 2      | 1 285                   |
| 10         | PM 7/42 (3) <i>Clavibacter michiganensis</i> subsp. <i>michiganensis</i>  | 46 (2016)      | 2      | 1 197                   |

Une refonte du site internet de l'OEPP a été entreprise en 2018 afin d'améliorer son design et son ergonomie, tout en prenant en compte que les informations spécifiques aux organismes nuisibles sont désormais stockées dans la base de données de l'OEPP (« EPPO Global Database »). En 2019, le transfert de l'ensemble du site internet de l'OEPP a été finalisé, avec l'ajout des publications des rapports des réunions passées.

La maintenance et la mise à jour de la base de données de l'OEPP (EPPO Global Database, <https://www.gd.eppo.int>) se sont poursuivies. Tout nouveau signalement ou mise à jour de signalement, identifié au cours des activités d'analyse prospective a été ajouté à la base de données. De nouvelles répartitions et cartes mondiales ont été créées pour plus de 10 organismes nuisibles (y compris les plantes exotiques envahissantes). Plus de 2000 photos d'organismes nuisibles et de plantes ont été ajoutées en 2019, ainsi que 10 listes nationales et régionales d'organismes de quarantaine.

Quelques nouveautés ont été incluses : les références des signalements de plantes-hôtes sont désormais citées, des schémas en arbre affichant la classification harmonisée des utilisations de produits phytosanitaires et la classification biologique sont désormais consultables ; un guide d'utilisation a également été publié. Dans les coulisses, le travail préparatoire pour l'ajout des nouvelles fiches informatives dynamiques de l'OEPP a été réalisé et les premières fiches informatives dynamiques seront disponibles dans la base de données de l'OEPP en 2020.

Les réseaux sociaux ont été utilisés pour attirer l'attention sur les activités de l'OEPP et sur les nouvelles lignes directrices et recommandations. L'OEPP a un compte Twitter institutionnel

général [@EPPOnews] pour diffuser des informations phytosanitaires d'ordre général (telles que des affiches de la campagne "Don't risk it"), les rapports de réunions mis en ligne sur le site internet, les nouvelles normes et articles du Bulletin de l'OEPP, les informations sur les réunions à venir ainsi que des annonces sur les ateliers importants organisés par l'OEPP ou d'autres organisations régionales œuvrant en santé des végétaux. Ce compte avait 2353 followers (abonnés) (en décembre 2019) et ce chiffre est en progression constante (+700 en 2019).

L'OEPP dispose également de plusieurs comptes satellites dans différents domaines d'activité qui sont chacun gérés par certains adjoints scientifiques du Secrétariat, notamment l'analyse du risque phytosanitaire [@MurielSuffert], les organismes réglementés non de quarantaine (ORNQ) [@CPicard\_epo], l'efficacité des produits phytosanitaires, compte géré par Ewa Matyjarczyk et Valerio Lucchesi [@EPPO\_efficacy] et les organismes nuisibles et espèces envahissantes, compte géré par Rob Tanner [@EPPO\_Invasives]. Ces comptes diffusent des informations complémentaires sur des sujets et projets spécifiques auxquels participe l'OEPP.

L'OEPP a par ailleurs un compte Facebook institutionnel avec un profil et une page [OEPP/OEPP @EPPOsecretariat] sur laquelle un certain nombre d'annonces importantes sont postées, allant de rapports de réunions OEPP aux opportunités de recrutement. Cette page Facebook comptait 1500 followers (abonnés) en décembre 2019 et gagne régulièrement de nouveaux abonnés.

La chaîne Youtube de l'OEPP a été utilisée pour partager des vidéos de colloques, d'ateliers, de webinaires et de clips réalisés par des organisations nationales dans le cadre de campagnes d'information.

La grande majorité des données détenues par l'OEPP sont en libre accès, à l'exception d'informations dont la divulgation serait préjudiciable au secret commercial ou qui ne sont pas encore prêtes pour la publication. Ces dernières sont présentes dans les bases de données sur l'analyse de risque phytosanitaire, les cas de résistance aux pesticides et les demande d'autorisation de lâchers d'agents de lutte biologique. La plateforme pour les ARP (analyses du risque phytosanitaire), lancée fin 2018, comprend à la fois des documents librement disponibles et des documents qui ne sont accessibles qu'aux utilisateurs enregistrés. En 2019, de nouvelles ARP de l'OEPP, de l'EFSA et des ONPV ont été ajoutées à la plateforme.

Le Panel sur l'information a élaboré une norme sur la sensibilisation du public aux organismes de quarantaine et aux organismes nuisibles émergents ; celle-ci a été approuvée par le Conseil en septembre 2019. Cette norme fournit des recommandations sur les types de sensibilisation, mais aussi sur les paramètres à prendre en compte lorsqu'il s'agit de sensibiliser à un organisme nuisible en particulier, ainsi que sur le travail de préparation à entreprendre afin de répondre aux signalements et aux préoccupations en cas de sensibilisation accrue.

Le Secrétariat a continué de produire des supports d'information (notamment des affiches et brochures) sous forme de kits pour les organismes nuisibles nouvellement recommandés pour réglementation par l'OEPP. Ces documents disponibles sur le site internet de l'OEPP (voir [lien](#)) peuvent être utilisés et adaptés par les pays membres dans le cadre leurs propres campagnes.

Le texte et les illustrations des documents de la campagne "Don't risk it" produits par l'OEPP en 2013 continuent d'être traduits, adaptés et utilisés plus largement et existent désormais dans plus de vingt langues. Des exemples sont présentés sur le site Internet de l'OEPP (voir [lien](#)). En

2019, la trame du poster a été traduite en chinois et en arabe, avec l'aide précieuse de l'ONPV irlandaise et de l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient (NEPPO), respectivement.

La responsable de la rédaction, dont la principale responsabilité est le Bulletin de l'OEPP, a également assuré la révision de l'anglais et le contrôle qualité du matériel de l'OEPP publié d'autres manières. Les principaux documents administratifs ont été traduits en français. Des résumés d'articles du Bulletin de l'OEPP ont été traduits en français et en russe ; d'autres documents techniques ont été traduits en français ou en russe selon les priorités convenues avec les pays concernés. Dans le cadre du programme OEPP de traduction française, plusieurs documents destinés au Conseil (y compris le Programme de travail) ainsi qu'une norme OEPP ont été traduits. Dans le cadre du programme OEPP de traductions en russe, une norme OEPP, le calendrier pour 2018, 4 projets de NIMP ainsi que le Programme de travail pour 2019 ont été traduits. L'OEPP a traduit trois projets de NIMP afin de faciliter la participation active des experts russophones lors de l'atelier régional de la CIPV en Moldavie.

Le Secrétariat de l'OEPP a préparé du matériel de sensibilisation en préparation de l'Année internationale de la santé végétale (AISV) 2020. Le logo de l'AISV a été ajouté au poster "Don't Risk It" et aux étiquettes pour bagages, un calendrier OEPP/AISV pour 2020 a été produit, comprenant, pour chaque mois, des photos et des messages simples sur des thématiques d'importance pour la santé des végétaux (sur certains organismes nuisibles ou insectes bénéfique, et sur différentes plantes par exemple). La campagne de sensibilisation avec « Beastie the Bug » a été préparée. Le calendrier a été fourni à tous nos pays membres lors de la session du Conseil de 2019, puis à tous les experts qui sont membres d'un Panel ou qui contribuent aux activités de l'OEPP d'une manière ou d'une autre.

## Diagnostics

Les pays membres de l'OEPP ont été invités à mettre à jour les entrées dans la base de données sur le diagnostic, notamment celles concernant leurs laboratoires de diagnostic et leurs experts (un processus mené annuellement). Un représentant de la Commission européenne a participé à toutes les réunions des Panels de diagnostic dans le cadre d'une collaboration stratégique visant à soutenir l'harmonisation des diagnostics entre les pays membres de l'OEPP. Depuis août 2019 et la création des laboratoires de référence de l'Union européenne (EURL), les membres des EURL sont également invités à participer aux différents Panels de diagnostic en tant qu'observateurs. Le Secrétariat de l'OEPP a été invité aux premières réunions des EURL, sur la bactériologie et la virologie, afin de présenter comment des synergies peuvent être établies entre l'OEPP et les EURL. L'OEPP est impliquée dans le projet VALITEST, financé par l'UE, décrit plus en détail ci-dessous sous le point 'Projets'. Suite aux deux sessions de formation organisées en 2018 « Utilisation du barcoding moléculaire, de la théorie à la pratique (PRACTIBAR) », des vidéos ont été préparées et mises en ligne sur la chaîne YouTube de l'OEPP. Ces activités soutiennent le renforcement des capacités dans la région. L'OEPP a également participé à l'élaboration d'un document sur les laboratoires de référence et les réseaux de laboratoires pour un groupe de discussion du G20 sur les organismes nuisibles transfrontaliers (2019-10-27/29, Tsukuba, Japon).

En 2019, vingt protocoles de diagnostic, nouveaux ou révisés, ont été envoyés aux pays membres pour consultations nationales (dont cinq consultations en phase finale), ce qui a permis d'approuver cinq nouveaux protocoles spécifiques à des organismes nuisibles, quatre protocoles spécifiques révisés et deux normes générales relatives aux diagnostics. Plus de 140 organismes nuisibles sont désormais couverts par des protocoles de l'OEPP.

Une révision majeure de la PM 7/98 *Exigences spécifiques pour les laboratoires se préparant à l'accréditation pour une activité de diagnostic phytosanitaire* a été entreprise en 2019 avec le Panel sur le diagnostic et l'assurance qualité et un groupe d'experts issu de ce Panel. Cette norme reflète désormais les exigences de la norme ISO/CEI 17025 révisée *Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais* (ISO/CEI, 2017).

Deux ateliers sur l'accréditation pour les activités de diagnostic phytosanitaire ont été organisés en 2019 (en février et septembre respectivement). Les résultats du premier atelier ont été très utiles pour préparer la révision de la norme OEPP PM 7/98. Le deuxième atelier a également été l'occasion pour les EURL nouvellement établis de présenter leur programme de travail et leurs activités.

Une refonte de la base de données sur le diagnostic a été entreprise pour améliorer la recherche dans la section sur les données de validation. Ce travail est mené dans le cadre du projet VALITEST, financé par l'UE (voir ci-dessous).

L'OEPP a coordonné et soumis des avis de la région OEPP sur deux projets de protocoles de diagnostic de la CIPV. La Directrice adjointe de l'OEPP a participé au Groupe technique sur les protocoles de diagnostic de la CIPV (TPDP) afin de promouvoir les synergies entre la CIPV et les programmes de diagnostic de l'OEPP.

## Risques et mesures phytosanitaires

Le développement de la plateforme permettant l'échange d'informations sur les ARP entre les pays membres (<https://pra.eppo.int/>) s'est poursuivi : plus de 800 ARP, y compris les ARP de l'OEPP et de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et de nombreuses ARP nationales, étaient disponibles sur la plateforme fin 2019. Par ailleurs, 16 pays membres ont créé un compte sur cette plateforme afin de partager des informations et d'accéder aux documents. Des discussions ont été entamées avec d'autres ORPV concernant la possibilité d'ouvrir l'accès à la plateforme aux pays qui ne sont pas membres de l'OEPP.

L'OEPP a ajouté un certain nombre d'organismes à la liste d'organismes nuisibles recommandés pour réglementation en tant qu'organismes de quarantaine. Il s'agit notamment de l'ajout des insectes *Agrilus bilineatus* et *A. fleischeri*, et de la plante exotique envahissante *Ambrosia trifida* à la liste A2 des organismes nuisibles présents dans la région OEPP. Un certain nombre de modifications ont été apportées aux recommandations de l'OEPP pour refléter les changements taxonomiques. Le Panel a poursuivi l'élaboration d'une norme comportant des directives sur la conception et la mise en œuvre d'une zone tampon.

Le Panel sur les mesures phytosanitaires pour la pomme de terre a poursuivi l'élaboration d'une nouvelle norme sur la lutte contre les repousses de pomme de terre. Un groupe d'experts s'est réuni pour élaborer une annexe pour les haplotypes C, D et E de '*Candidatus Liberibacter solanacearum*' dans la norme PM 9/25 *Système de lutte nationale réglementaire* pour '*Candidatus Liberibacter solanacearum*'. Ce groupe d'experts a également poursuivi l'élaboration d'une nouvelle norme sur la gestion du risque phytosanitaire lié au mouvement de sol associé aux cultures racinaires et pommes de terre, pour la culture de la pomme de terre.

Un deuxième groupe d'experts s'est réuni pour élaborer une nouvelle norme PM 3 sur les tests de variétés de pommes de terre pour évaluer leur résistance à *Synchytrium endobioticum*.

Le Panel sur les organismes de quarantaine forestiers a poursuivi l'élaboration d'une norme PM 3 sur les plantes ligneuses sentinelles : concepts et application.

A titre d'exercice pour traiter les risques génériques d'une filière, une étude a été menée sur les scolytes qui peuvent être transportés via les nombreuses marchandises en bois non résineux et qui ne sont pas actuellement recommandés pour réglementation par l'OEPP. La section sur les mesures a été révisée suite aux questions soulevées par le Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire, au sujet de la possibilité d'une (ré)infestation pendant le transport et en se demandant si l'écorçage (qui n'est pas identifié comme une mesure) affecte la (ré)infestation.

Trois autres groupes d'experts ont été constitués afin de réaliser des ARP sur *Naupactus xanthographus*, un coléoptère sud-américain attaquant les arbres fruitiers, sur le *virus du fruit rugueux brun de la tomate* (ToBRFV), un Tobamovirus émergent depuis peu sur tomate et poivron, et sur *Gymnandrosoma aurantianum*, un organisme nuisible des agrumes et des autres cultures fruitières dans les régions tropicales des Amériques.

Des normes supplémentaires, nouvelles ou révisées, ont été adoptées par le Conseil et sont présentées dans la liste des recommandations du Conseil de l'OEPP à la fin de ce rapport.

## Plantes exotiques envahissantes

Onze des plantes exotiques envahissantes du projet LIFE ont été réglementées dans le cadre du règlement de l'UE n°1143/2014 sur les espèces exotiques envahissantes. Ces espèces : *Andropogon virginicus*, *Cardiospermum grandiflorum*, *Cortaderia jubata*, *Ehrharta calycina*, *Gymnocoronis spilanthoides*, *Humulus scandens*, *Lespedeza cuneata*, *Lygodium japonicum*, *Prosopis juliflora*, *Salvinia molesta* et *Triadica sebifera*, sont listées comme des espèces envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne.

Un groupe d'experts sur *Ambrosia trifida* a été organisé et cet organisme a par la suite été ajouté à la liste A2 des organismes nuisibles recommandés aux membres pour réglementation en tant qu'organisme de quarantaine.

Deux ARP ont été élaborées, sur *Fallopia baldschuanica* (renouée de Boukhara) et *Phytolacca americana* (raisin d'Amérique), dans le cadre d'un projet financé par l'UE intitulé « Etude des espèces exotiques envahissantes : élaboration d'évaluation des risques pour s'attaquer aux espèces prioritaires et améliorer la prévention ». Ces ARP seront présentées au Panel sur les plantes exotiques envahissantes, sous le format de la norme OEPP PM 5/5 en juin 2020.

La mise à jour de la norme PM 9/9 *Heracleum mantegazzianum*, *H. sosnowskyi* et *H. persicum* s'est poursuivie. Des informations supplémentaires ont été incluses dans cette norme concernant les options de gestion et des données scientifiques récentes. Un projet de norme PM 9 sur *Ambrosia confertiflora* a été élaboré et examiné et sera envoyé aux pays membres pour consultation en 2020.

Le Panel sur les plantes exotiques envahissantes a accepté de développer une norme PM 3 sur l'inspection des plantes exotiques envahissantes aux frontières, en collaboration avec le Panel sur les inspections phytosanitaires. La norme fournira des directives aux inspecteurs sur la manière d'inspecter, de détecter et de confirmer la présence de plantes exotiques envahissantes.

## Inspections phytosanitaires

Une norme PM 3 sur le suivi et l'inspection des copeaux de bois, des déchets de bois et de l'écorce pour les organismes de quarantaine a été adoptée.

Un projet de norme PM 3 sur l'inspection des envois d'agrumes a été finalisé et est prêt à être envoyé pour consultation début 2020. Deux normes supplémentaires sont en cours d'élaboration, à savoir un projet de norme sur l'inspection du sol adhérent aux végétaux et un projet de norme sur l'inspection des bagages et le contrôle des passagers aux points d'entrée.

Le Panel a mis à jour un certain nombre de normes PM 3, notamment la norme PM 3/76 sur *les arbres des espèces Malus, Pyrus, Cydonia et Prunus spp.* - *Inspection des lieux de production*, PM 3/81 *Inspection des envois pour Xylella fastidiosa* et PM 3/82 *Inspection des lieux de production pour Xylella fastidiosa*. Les normes *Xylella* mises à jour incorporent des informations supplémentaires provenant de la norme de diagnostic OEPP PM 7/24 (4) *Xylella fastidiosa*.

Un questionnaire pour évaluer l'utilisation, l'efficacité et la qualité des procédures phytosanitaires PM 3 de l'OEPP a été préparé et il sera envoyé aux pays membres en 2020.

## Agents de lutte biologique

Le Panel conjoint OEPP/OILB sur les agents de lutte biologique (BCA) a continué à assurer le suivi des actions découlant de l'atelier de 2015 sur l'évaluation et la réglementation de l'utilisation des agents de lutte biologique dans la région OEPP. Cet atelier avait montré de grandes différences entre les pays OEPP en ce qui concerne la réglementation sur les agents de lutte biologique. Le Panel sur les agents de lutte biologique a analysé les résultats d'un questionnaire qui avait été distribué aux pays membres pour recueillir des informations plus détaillées sur la manière dont ils réglementent les agents de lutte biologique et a commencé à envisager les prochaines étapes pour améliorer l'harmonisation et la coordination des ces réglementations.

Une nouvelle procédure a été adoptée pour l'inscription d'organismes à la liste des agents de lutte biologique largement utilisés dans la région OEPP (norme PM 6/3). Elle a été utilisée pour la première fois en 2019. Le Panel conjoint OEPP/OILB a proposé plusieurs ajouts suite à cette nouvelle procédure. La procédure prévoit que la décision finale sur ces ajouts soit prise par le Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire, conformément à la manière de réviser les autres normes OEPP. En 2019, le Panel a proposé l'ajout de trois BCA à la liste : *Anastatus bifasciatus* (un parasitoïde des œufs d'*Halyomorpha halys* et d'autres organismes nuisibles), *Heterorhabditis downesi* (un nématode entomopathogène des charançons et autres insectes) et *Trichogramma cordubensis* (un parasitoïde des œufs de *Cydalima perspectalis* et d'autres lépidoptères nuisibles).

Un schéma d'aide à la décision pour faciliter l'harmonisation des décisions nationales sur les lâchers d'agents de lutte biologique a été adopté en 2018 en tant que norme OEPP PM 6/4 et a commencé à être utilisé par les pays OEPP en 2019. Ce schéma permet une prise de décision rapide dans des cas simples ou une évaluation plus complexe lorsque des incertitudes ou des risques importants doivent être pris en compte.

## Objectif stratégique 2 - Maintien et renforcement des relations

### La santé des plantes au niveau mondial

Le Panel OEPP sur les affaires phytosanitaires mondiales s'est réuni trois fois en 2019. Une de ces réunions a eu lieu en association avec l'atelier régional de la CIPV pour l'Europe orientale et l'Asie centrale à Chisinau (Moldavie) au mois de septembre. Certains membres du Panel ont pu participer à l'atelier, renforçant ainsi les liens entre les différentes parties de la région OEPP. L'OEPP a également organisé la traduction en russe des projets de Normes Internationales pour les Mesures Phytosanitaires (NIMP) afin de faciliter les discussions.

D'autres réunions ont été organisées autour de la 14e session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) à Rome. Le dimanche précédant la réunion de la CMP, les délégations de pays OEPP ont été invitées à une réunion de coordination afin de préparer certains points à l'ordre du jour de la CMP. 34 participants étaient présents lors de cette réunion pré-CMP, issus de 16 pays de la région OEPP, dont des représentants de plusieurs pays hors UE, ainsi que deux observateurs permanents de l'OEPP (la Commission Economique Eurasienne et la Commission européenne). Une réunion préparatoire juste avant la CMP a eu lieu avec la NAPPO. Une réunion préparatoire avec le COSAVE était prévue mais n'a pas pu avoir lieu par manque de temps. Le vendredi matin, à la fin de la semaine de la CMP et dans l'attente du projet de rapport, une réunion OEPP ouverte à tous ses pays membres s'est tenue pour réfléchir aux résultats de la CMP et aux actions de suivi pour la région.

L'OEPP a continué de promouvoir l'élaboration de normes par marchandises au niveau mondial comme moyen de faciliter le commerce et d'améliorer la protection phytosanitaire. L'OEPP a également contribué à la discussion au niveau mondial portant sur les organismes nuisibles émergents ; quels sont les rôles et responsabilités de la FAO, du Secrétariat de la CIPV et des organisations régionales et nationales de protection des végétaux en ce qui concerne les organismes nuisibles qui se disséminent et causent de plus en plus de dégâts ? Il s'agit d'une question stratégique majeure, ayant d'importantes implications en termes de ressources et cela a été abordé pour la deuxième fois lors de la Consultation technique entre toutes les ORPV, tenue à Abuja, Nigeria, au mois d'octobre, à laquelle le Directeur général de l'OEPP a participé. Un rapport de cette réunion est disponible sur le site de la CIPV.

L'OEPP a facilité la discussion au sujet du projet de norme sur l'autorisation pouvant être donnée à des entités pour effectuer des actions phytosanitaires, notamment parce que les avis étaient partagés au sein de la région OEPP. Un certain nombre de pays OEPP étaient en faveur de l'élaboration d'une telle norme car elle harmoniserait une pratique autorisée par la CIPV et déjà largement utilisée dans différentes parties du monde. Plusieurs autres pays OEPP n'étaient pas en faveur de l'élaboration d'une telle norme car ils étaient préoccupés par la qualité dans l'exécution des activités des ONPV si elles venaient à être effectuées par d'autres entités (privées). Ces pays craignaient que cela affecte sérieusement la protection et la garantie phytosanitaires des envois exportés.

Le Panel chargé des affaires phytosanitaires mondiales a coordonné les commentaires sur les projets de NIMP comme à son habitude. Les envois de projets de NIMP pour consultation au cours de l'été ont été les suivants :

- Deuxième consultation :
- Autorisation des entités autorisées à effectuer des actions phytosanitaires

- Révision de la NIMP 8 : *Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone*
- Exigences relatives à l'utilisation de traitements sous atmosphère modifiée comme mesures phytosanitaires
- Modification de la NIMP 5 *Glossaire des termes phytosanitaires – modifications de 2018*

Annexes à des projets de NIMP envoyées pour première consultation :

- Huit annexes à la NIMP 28 *Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés*
- Une annexe à la NIMP 27 *Protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés* : sur *Striga* spp.

Le Panel chargé des affaires phytosanitaires mondiales a également coordonné les commentaires sur d'autres documents (en première consultation) :

- Projet de recommandation de la CMP concernant la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides en vue de prévenir l'introduction d'organismes nuisibles des végétaux dans les situations d'urgence ;
- Projet de déclaration ministérielle à la CMP-15.

En décembre 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré 2020 l'Année internationale de la santé des végétaux (AISV). Cette année internationale avait été fortement promue par la Finlande et soutenue par le Secrétariat de l'OEPP, les pays membres de l'OEPP et les autres ORPV. L'OEPP organisera deux sessions parallèles au cours de la conférence internationale sur la santé des végétaux en Finlande en octobre 2020, sur le diagnostic et la télédétection appliquée au domaine de la santé des végétaux. L'OEPP lancera également la bourse Jens Georg Unger sur la santé des végétaux, afin de permettre aux jeunes professionnels de la santé des végétaux d'acquérir une expérience du travail international. De plus, l'OEPP sensibilisera le public à la santé des végétaux et proposera des kits de sensibilisation à ses pays membres. Ces kits pourront être utilisés et adaptés par les pays membres dans le cadre de leurs propres campagnes (des affiches, par exemple). A cette fin, la campagne « Trop risqué ! » a été mise à jour pour l'AISV, un calendrier a été préparé et une campagne de communication spécifique « Beastie the Bug » sera lancée. Pour cette campagne, un organisme nuisible envahissant a été créé afin de donner l'opportunité de partager, tout au long de l'année 2020, des opinions, des photos et des retours d'expérience sur l'importance de la santé des végétaux, non seulement entre experts de la région OEPP mais avec le grand public, dans le monde entier.

#### Liaisons sur la santé des végétaux dans la région OEPP

La Commission européenne et la Commission Economique Eurasienne ont été invitées à participer en tant qu'observateurs permanents aux activités de l'OEPP en 2019. Des experts nommés par la Commission européenne ont participé à un certain nombre de Panels OEPP.

Dans le cadre de l'accord de coopération signé entre l'OEPP et la Commission Economique Eurasienne en 2017, un atelier a été organisé conjointement à Moscou en novembre 2019 sur le thème d'ePhyto et du processus d'établissement des normes au sein de la CIPV. 55 participants venant de 21 pays y ont assisté.

Le Secrétariat de l'OEPP a continué d'assister aux réunions du Panel santé des végétaux de l'EFSA et la Directrice adjointe de l'OEPP a assisté à la treizième réunion du réseau scientifique

de l'EFSA sur l'évaluation des risques phytosanitaires. Une téléconférence régulière a été instaurée entre l'OEPP et l'équipe phytosanitaire de l'EFSA pour se tenir au courant mutuellement sur les travaux récents (y compris les nouveaux mandats). Le Directeur général a visité l'EFSA pour se familiariser avec le travail de l'EFSA et pour souligner l'importance de la collaboration entre l'EFSA et l'OEPP.

Un membre du Secrétariat de l'OEPP a participé au Groupe de travail de l'UE sur les Annexes à deux reprises pour présenter les ARP de l'OEPP et échanger à ce sujet.

La collaboration avec l'Organisation Internationale de Lutte Biologique (OILB), sections régionales du Paléarctique occidental et oriental, s'est poursuivie dans le cadre des activités du Panel OEPP/OILB sur les agents de lutte biologique.

### **Objectif stratégique 3 – Renforcer la capacité de gestion de projets**

L'OEPP héberge et participe à un certain nombre d'activités qui sont financées - partiellement ou totalement - par un budget autre que le budget du programme de travail de base et qui rendent compte séparément à leurs bailleurs de fonds. Par souci d'exhaustivité, de brefs résumés des principales réalisations sont inclus ici. Chaque projet est mentionné individuellement à la fois dans le budget et dans le rapport financier de l'OEPP. Les systèmes d'enregistrement du temps (heures travaillées) pour l'imputation des coûts du personnel ont encore été améliorés en 2019.

L'OEPP reçoit de nombreuses demandes de participation à des consortiums de recherche, en particulier pour participer à la diffusion d'informations. Le Conseil de l'OEPP a approuvé en 2014 certains critères à appliquer lors de l'examen de ces demandes.

#### Euphresco

Le réseau Euphresco de bailleurs de fonds et de gestionnaires de la recherche phytosanitaire est financé conjointement par les pays membres de l'OEPP et d'autres membres du réseau tant dans la région OEPP que dans d'autres régions. En 2019, Euphresco a effectué son cinquième cycle d'appels à projets depuis que l'OEPP a pris en charge le rôle de coordination. Quatorze projets ont été soutenus dans le cadre du cycle de 2019, pour un montant total de 2,3 millions d'euros d'engagements financiers dont 25% ont été engagés par des organisations extérieures au réseau. Depuis que le réseau est hébergé par l'OEPP, plus de 60 projets ont été lancés. Le réseau a été guidé tout au long de l'année par le groupe de gestion du réseau, composé de représentants de huit des partenaires, qui se sont réunis deux fois en présentiel et quatre fois par visioconférence. Les liens avec d'autres activités de l'OEPP ont été renforcés par l'inscription régulière à l'ordre du jour de certains Panel d'un point sur les résultats importants de la recherche et les besoins de recherche à venir.

La réunion annuelle du Conseil d'administration d'Euphresco s'est tenue immédiatement après le Conseil de l'OEPP, et le lendemain Euphresco a organisé un colloque scientifique sur « La santé des plantes à l'ère de la métagénomique », auquel ont participé de nombreux délégués. Ce colloque a exploré le potentiel des données métagénomiques (c'est-à-dire les données génomiques produites par le séquençage à haut débit) pour soutenir l'analyse du risque phytosanitaire, le diagnostic et la gestion des organismes nuisibles.

Le projet de cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 a reconnu la nécessité d'une coordination internationale de la recherche phytosanitaire (et cite Euphresco comme exemple). Euphresco a dirigé avec succès les travaux relatifs à un livre blanc sur la coordination mondiale de la recherche phytosanitaire. De nombreux acteurs de la santé végétale dans le monde, dont des ORPV, des ONPV (notamment l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada), CABI, Plant Health Australia, Plant Biosecurity Research Initiative, Better Border Biosecurity et l'EFSA, ont accepté de co-rédiger le manuscrit qui a été soumis pour publication dans une revue scientifique de premier plan. Euphresco a également été présenté lors de deux événements politiques internationaux importants, à savoir la réunion de la Commission européenne d'agriculture de la FAO et la réunion du G20. Cela a donné une visibilité sans précédent aux activités (de recherche) dans le domaine de la santé des végétaux et pose les bases pour les activités futures.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse : [www.euphresco.net](http://www.euphresco.net).

## Unité de coordination de l'UE pour les usages mineurs (MUCF)

L'OEPP héberge l'Unité de coordination de l'UE pour les usages mineurs. En 2015, l'Unité a été financée pour une période initiale de trois ans par l'UE, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Depuis avril 2018, le groupe de pilotage a encouragé tous les États membres de l'UE et les pays qui ont des réglementations similaires pour les produits phytosanitaires à s'engager à financer son maintien. De nouvelles modalités de gouvernance, dont un groupe de pilotage élargi, ont été convenues pour tenir compte de ce nouveau modèle de financement. La Commission européenne a continué à participer au groupe de pilotage en qualité d'observateur. La première « Assemblée générale annuelle » (AGM), l'instance dirigeante comprenant tous les pays financeurs, s'est tenue en février 2019. Le rôle de l'AGM est d'approuver le rapport annuel de l'année précédente ainsi que le programme et le budget de l'année suivante.

Une enquête a été menée afin de mettre à jour la liste des besoins et des priorités en matière d'usages mineurs. Les données sont maintenant disponibles pour 28 pays (25 États membres de l'UE, la Norvège, la Suisse et la Macédoine du Nord). Au total, 6095 besoins ont été enregistrés dans la base de données EUMUDA. En regroupant les besoins qui se chevauchent dans différents pays, 3087 besoins uniques ont été identifiés. Une note de priorité a été attribuée à chacun d'entre eux. Plus d'une centaine de projets visant à répondre aux besoins en usages mineurs ont été décrits et entrés dans la base de données.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse [www.minoruses.eu](http://www.minoruses.eu).

## OEPP-Q-bank

Q-bank est un ensemble de bases de données gérées par des curateurs, contenant des séquences génétiques et des liens vers des spécimens d'organismes nuisibles et des cultures dans les collections. Le système a été mis au point par les Pays-Bas avec un financement national. En 2018, après une large consultation de ses membres et experts, le Conseil de l'OEPP a décidé de prendre en charge et de continuer à mettre à disposition les données de Q-bank, y compris les séquences génétiques, les protocoles de codes-barres ADN et les références aux collections physiques. Un projet de transfert et d'intégration des données dans les bases de données de l'OEPP sur trois ans a été convenu et un financement a été alloué à cette fin. Le transfert des données vers la nouvelle base de données OEPP-Q-bank a eu lieu et ce nouveau site a été mis en ligne le 1<sup>er</sup> mai 2019. Les activités d'harmonisation du contenu et de la structure des données entre les disciplines se sont poursuivies en 2019. L'ajout de métadonnées des spécimens de la collection a débuté et se poursuivra en 2020. Un article a été publié dans le Service d'Information pour annoncer le lancement de la base de données et une page spécifique a été créée sur le site de l'OEPP ([https://www.eppo.int/RESOURCES/eppo\\_databases/eppo\\_q\\_bank](https://www.eppo.int/RESOURCES/eppo_databases/eppo_q_bank)).

## Codes OEPP

En décembre 2019, un deuxième accord de financement de l'UE couvrant une période de 3 ans et intitulé « Soutien de l'UE au maintien du contenu et à l'amélioration du contenu et du système des codes OEPP pour répondre aux nouveaux besoins de l'UE et du monde » a été signé entre l'OEPP et la Commission européenne. Comme pour l'accord précédent, signé en 2018,

l'objectif est d'améliorer le système de codes OEPP pour répondre aux nouveaux besoins. Dans le cadre de ce projet, 4300 codes supplémentaires ont été ajoutés en 2019.

### Projet de l'UE sur les ARP

L'étude sur le développement de l'évaluation des risques liés aux espèces exotiques envahissantes pour évaluer les espèces prioritaires et améliorer la prévention a été financée par la Commission européenne et dirigée par le Centre d'écologie et d'hydrologie (GB); l'OEPP était un partenaire du projet réalisant des ARP sur des plantes exotiques envahissantes. En 2019, deux ARP ont été réalisées : sur *Fallopia baldschuanica* (renouée de Boukhara) et sur *Phytolacca americana* (raisin d'Amérique). Ces ARP seront présentées au Panel sur les plantes exotiques envahissantes, sous le format de la norme OEPP PM 5/5 en juin 2020.

### Projets de recherche

En 2019, l'OEPP s'est impliquée en tant que partenaire dans 3 projets financés par l'UE dans le cadre du programme européen de recherche et d'innovation Horizon 2020 (voir tableau ci-dessous). Des membres du Secrétariat de l'OEPP ont en outre siégé aux comités consultatifs ou de parties prenantes pour un certain nombre d'autres projets de recherche dans le cadre de ce programme.

### EMPHASIS

EMPHASIS signifie 'Gestion efficace des organismes nuisibles et des espèces exotiques nuisibles - Solutions intégrées'. Les résultats du projet EMPHASIS ont fait l'objet d'un suivi et ont été partagés avec les membres des Panels et des Groupes de travail OEPP concernés.

Les résultats des chercheurs EMPHASIS ont été pris en compte pour la révision de plusieurs normes de l'OEPP et la préparation de nouvelles normes, notamment dans la série PP1 (Évaluation de l'efficacité des produits phytosanitaires pour les organismes nuisibles du colza, les *Phytophthora/mildiou* et phéromones de confusion sexuelle), PM 7 (Protocole de diagnostic pour *Heterobasidion irregulare*) et PM 9 (Systèmes réglementaires nationaux pour *Heterobasidion irregulare*, *Ailanthus altissima* et *Heracleum* sp.).

Le projet s'est achevé en février 2019 et les normes qui ont été préparées ou révisées dans son cadre ont été adoptées par le Conseil en 2019 ou sont en cours de finalisation pour une adoption éventuelle en 2020.

### XF-ACTORS

XF-ACTORS a pour objectif de répondre, par une approche de recherche multidisciplinaire, au besoin urgent d'améliorer la prévention, la détection précoce et la lutte contre *Xylella fastidiosa*. L'OEPP a participé à l'harmonisation et à la validation des procédures de diagnostic de *X. fastidiosa* dans le cadre du projet qui est étroitement lié aux activités de base de l'OEPP sur les protocoles de diagnostic. A partir de mai 2018, l'OEPP a également dirigé le work package couvrant le développement d'un portail "open data" (permettant d'acquérir de l'expérience sur ce qui pourrait devenir un rôle à plus long terme pour Euphresco ou l'OEPP) et le développement d'un programme volontaire de certification des végétaux destinés à la plantation. Ce schéma a été finalisé en 2019 et présenté à la conférence EFSA XF-ACTORS en octobre 2019 (Ajaccio, FR).

## VALITEST

L'objectif du projet est d'améliorer la fiabilité des diagnostics phytosanitaires. L'OEPP est impliquée dans différentes activités liées au diagnostic, en particulier la révision et la mise à jour des normes OEPP pour l'assurance qualité (PM 7/98 *Exigences spécifiques pour les laboratoires préparant l'accréditation pour une activité de diagnostic phytosanitaire* et PM 7/122 *Directives pour l'organisation des comparaisons interlaboratoires par les laboratoires de diagnostic phytosanitaire*) et le développement de la section sur les données de validation de la base de données de diagnostic de l'OEPP.

L'OEPP dirige également le work package sur la communication et la formation.

| Titre et site web   | Financeurs | Objectifs  | Dates de début et de fin |
|---|------------|--|--------------------------|
| EMPHASIS<br><a href="http://www.emphasisproject.eu/">www.emphasisproject.eu/</a>  | EU         | Gestion efficace des organismes nuisibles et des espèces exotiques nuisibles – Solutions intégrées | 2015/03/01 – 2019/02/28  |
| XF-Actors<br><a href="http://www.xfactorsproject.eu/">www.xfactorsproject.eu/</a> | EU         | Recherche européenne sur <i>Xylella fastidiosa</i>   | 2016/11/01 - 2020/10/31  |
| VALITEST<br><a href="https://www.valitest.eu/">https://www.valitest.eu/</a>       | EU         | Améliorer la fiabilité du diagnostic phytosanitaire  | 2018/05/01 2021/04/30    |

#### **Objectif stratégique 4 – Améliorer les processus**

L'OEPP a poursuivi son approche évolutive pour améliorer les processus administratifs et techniques en 2019. Les membres du personnel ont été encouragés à suivre les procédures internes et celles-ci ont été révisées afin de parvenir à une application plus harmonisée sans charge administrative inutile. Les procédures d'enregistrement et de comptabilisation du temps et des budgets pour les projets ont été revues et mises en œuvre pour améliorer la chaîne des responsabilités et la transparence.

Le Secrétariat a continué d'expérimenter différentes configurations de prise de décision et de consultation entre les réunions en présentiel. Les réunions par téléconférence, par vidéoconférence et les consultations par courriel ont toutes été utilisées pour accélérer l'avancement sur les projets de documents techniques et les questions administratives. Ces expérimentations ont continué de montrer l'avantage qu'il y a à travailler avec des gens qui se connaissent déjà grâce à des contacts interpersonnels établis lors de réunions en présentiel, et la nécessité d'être de temps à autre ensemble dans la même pièce pour parvenir à un consensus sur des points litigieux ou techniquement complexes.

## **Objectif stratégique 5 – Assurer l’avenir de l’OEPP**

### Direction et personnel

L'équipe de direction, composée de cinq personnes du Secrétariat, s'est réunie à intervalles réguliers tout au long de l'année pour discuter plus en détail des questions de management, des finances et de la stratégie.

En 2019, les membres du Comité du personnel ont entrepris de réviser les 'Statut et Règlement du personnel de l'OEPP' afin d'ajuster les règles concernant l'âge de départ à la retraite afin qu'il soit conforme aux changements fait par l'UNESCO à ce sujet. La révision des 'Statut et Règlement du personnel de l'OEPP', effectuée en 2018, a été approuvée par le Comité exécutif en mai 2019 et la révision supplémentaire concernant l'âge de départ à la retraite a été approuvée en septembre 2019.

Ce changement du règlement relatif à l'âge de départ à la retraite a des conséquences sur la planification des successions, en particulier pour les membres du personnel employés avant janvier 2014. Ces membres du personnel ont désormais le choix de faire valoir leur droit à la retraite à 65 ans, à 60 ou à 62 ans, en fonction de leur date d'affiliation au fonds de pension de l'ONU. Ceci rend les dates de départs à la retraite des membres du personnel imprévisibles pour les années à venir et rend donc la planification des successions plus difficile. Ce point a été discuté au sein de l'équipe de direction et un plan de succession sera élaboré. Dans le même temps, des efforts réguliers de la part du personnel ont été entrepris afin de partager au maximum leurs activités et d'assurer un transfert de l'expertise, de sorte que, pour la plupart des activités et des différents domaines d'activité de l'OEPP, plus d'une personne est impliquée et les connaissances et l'expertise sont partagées, ce qui facilitera le transfert du travail si un membre du personnel est amené à quitter le Secrétariat.

L'équipe administrative et l'équipe informatique ont continué d'apporter un soutien précieux aux adjoints scientifiques, répondant ainsi à la nécessité de disposer de processus efficaces et fiables, tout en permettant au personnel scientifique de consacrer une majeure partie de leur temps aux activités techniques de l'Organisation. Le personnel administratif a également partagé plus de tâches afin de réduire au maximum la vulnérabilité du Secrétariat en cas de départ d'un membre du personnel administratif.

L'OEPP a fait de nouveaux progrès en 2019 dans la mise en œuvre de la réglementation en matière de protection des données (dans le cadre du nouveau règlement général sur la protection des données de l'UE). Un plan de mise en œuvre de cette réglementation a été élaboré, et les processus les plus importants ont été traités en premier.

### Finances

Un résultat financier positif a été enregistré pour 2018, ce qui a permis au Secrétariat de proposer au Conseil un transfert vers le fonds spécial de réserve. En conséquence, ce fonds couvre désormais quatre mois de dépenses. Le compte spécial de projet a également été alimenté afin de permettre la poursuite du projet spécial de mise à jour des fiches informatives de l'OEPP, du projet sur les diagnostics et des autres projets qui ont été proposés au Conseil. Le niveau de recettes des projets (qui sont des recettes imprévisibles) a contribué au résultat positif en 2018. Lors de l'établissement du budget, seules les recettes garanties issues des projets sont prises en compte.

Le Conseil a approuvé à l'unanimité une augmentation de 0,5 % des contributions, ce qui porte le total des recettes prévues pour 2020 à 2 179 240 EUR (172 unités de contribution x 12 670 EUR d'unité de contribution). 80.4% des contributions annuelles ont été reçues au 30 juin, contre 81.9% en 2018. Deux pays avaient encore d'importantes contributions non acquittées au titre des années précédentes. Suite aux efforts du Secrétariat de l'OEPP, un pays membre a réglé ses arriérés de contribution couvrant quatre années en 2019.

Conformément à la stratégie quinquennale de partage des coûts avec les projets, l'OEPP a pu faire davantage pour répondre aux besoins prioritaires de ses membres malgré des augmentations limitées des contributions.

Le Secrétariat a continué de travailler au recouvrement des contributions extrabudgétaires pour le siège de l'OEPP de la part des membres qui n'ont pas encore indiqué quand ils ont l'intention de payer, y compris par le biais de contacts avec les ambassades de ces pays à Paris.

### Siège

Le bâtiment s'avère toujours globalement bien adapté et bien situé pour répondre aux besoins de l'Organisation. Cependant, certaines caractéristiques telles que le système de chauffage, de climatisation et les fenêtres à simple vitrage, qui étaient déjà anciennes au moment du déménagement en 2010, continuent de susciter des inquiétudes. Les projets de rénovation se poursuivent, en consultation avec la copropriété, tant sur les améliorations au bâtiment en tant que tel, pour le système de chauffage central et l'isolation, que sur les demandes spécifiques des propriétaires, comme l'OEPP, pour les radiateurs, le simple vitrage et la climatisation. Il s'agit d'un processus long, mais les évolutions au cours de 2019 rendent très probable qu'une décision soit prise courant 2020 et que les travaux puissent commencer fin 2020 ou début 2021.

## **Recommandations du Conseil de l'OEPP en 2019**

### **Par le Conseil sur recommandation du Groupe de travail sur les produits phytosanitaires**

#### **Normes OEPP PP 1 : Évaluation biologique des produits phytosanitaires**

Aux Gouvernements Membres, d'utiliser les huit normes OEPP suivantes dans le cadre de l'évaluation biologique des produits phytosanitaires à des fins d'homologation :

*Normes spécifiques sur l'évaluation biologique des produits phytosanitaires (série PP 1) :*

Nouvelles normes :

PP 1/314 (1) Evaluation des techniques de confusion sexuelle contre les lépidoptères ravageurs de la vigne et des arbres fruitiers au champs

PP 1/315 (1) *Aculops lycopersici* sur tomate

PP 1/316 (1) Cicadelles de la vigne

PP 1/317 (1) *Xanthomonas arboricola* pv. *pruni* sur arbres fruitiers à noyau

PP 1/318 (1) *Pseudomonas syringae* pv. *syringae* and pv. *morsprunorum* sur arbres fruitiers à noyau

Normes révisées :

PP 1/74 (3) Cochenilles des agrumes

*Normes générales sur l'évaluation biologique des produits phytosanitaires*

Normes révisées :

PP 1/264 (2) Principes de l'évaluation biologique des phéromones de confusion sexuelle

PP 1/271 (3) Recommandations sur l'évaluation comparative

Ces normes ont été publiées dans le *Bulletin OEPP* **49** (3) et sont disponibles pour les abonnés dans la base de données en ligne <http://pp1.eppo.int/>

### **Par le Conseil sur recommandation du Groupe de travail sur les mesures phytosanitaires**

#### **Normes OEPP PM 1 : Mesures phytosanitaires générales**

Aux Gouvernements Membres, de prendre en compte dans leurs réglementations phytosanitaires nationales :

Listes OEPP A1/A2 des organismes nuisibles recommandés pour réglementation en tant qu'organismes de quarantaine : Révision de l'annexe de la norme PM 1/2 :

- ajout des organismes nuisibles suivants à la Liste des d'organismes nuisibles recommandés pour réglementation :

Ajouts à la liste A2 (Organismes présents dans la région) :

*Agrilus bilineatus* (Buprestidae)

*Agrilus fleischeri* (Buprestidae)

*Ambrosia trifida* (Asteraceae)

[\* Suite à des modifications de la taxonomie, ajout de *Bretziella fagacearum* à la liste A1 ; ajout de *Verticillium nonalfalfae* (souches infectant le houblon) à la liste A2; suppression de *Ceratocystis fagacearum*, *Bactrocera invadens*, *B. papayae* et *B. philippinensis* de la liste A1; suppression de *Verticillium albo-atrum* (souches infectant le houblon) de la liste A2].

La norme OEPP PM 1/2 (28) Listes A1 et A2 des organismes nuisibles recommandés pour réglementation en tant qu'organismes de quarantaine (version 2019) est publiée sur le site de l'OEPP ([www.eppo.int](http://www.eppo.int)). L'introduction et l'annexe ont été révisées.

### **Normes OEPP PM 3 : Procédures phytosanitaires**

Aux Gouvernements Membres de prendre en compte, dans leurs réglementations phytosanitaires nationales, les nouvelles normes OEPP suivantes :

Nouvelles normes :

PM 3/86(1) Sensibilisation du public aux organismes de quarantaine et aux organismes nuisibles émergents

PM 3/87(1) Surveillance et inspection des envois de copeaux de bois, de bois déchiqueté et d'écorce vis-à-vis des organismes de quarantaine

Normes révisées :

PM 3/21(3) Quarantaine de post-entrée pour la pomme de terre

PM 3/61(2) Procédure phytosanitaire sur l'absence d'organismes nuisibles dans la zone, les systèmes de production et de distribution pour la pomme de terre

PM 3/62(3) Production de microplantes saines de pommes de terre

PM 3/63(3) Production de minitubercules sains de pomme de terre

PM 3/69(2) Echantillonnage de tubercules de pomme de terre pour la détection de *Meloidogyne chitwoodi* et *M. fallax*

Ces normes ont été publiées dans le *Bulletin OEPP* **49** (3).

## **Normes OEPP PM 7 - Protocoles de diagnostic pour les organismes règlementés**

Aux Gouvernements Membres de prendre en compte, dans leurs réglementations phytosanitaires nationales, les nouveaux protocoles de diagnostic OEPP suivants :

Normes révisées :

PM 7/98 (4) *Exigences spécifiques pour les laboratoires se préparant à l'accréditation pour une activité de diagnostic phytosanitaire*

PM 7/77 (3) *Préparation du rapport de documentation pour un diagnostic*

Ces normes ont été publiées dans le *Bulletin OEPP* **49** (3).

Normes adoptées suite à une procédure spécifique en 2019 :

PM 7/18 (3) *Monilinia fructicola*

PM 7/24 (4) *Xylella fastidiosa*

PM 7/62 (3) 'Candidatus Phytoplasma mali', 'Ca. P. pyri' et 'Ca. P. prunorum'

PM 7/91 (2) *Fusarium circinatum* (anciennement *Gibberella circinata*)

PM 7/NEW (1) *Thaumatotibia leucotreta*

PM 7/NEW (1) *Philaenus spumarius*, *Philaenus italosignus* et *Neophilaenus campestris*

PM 7/NEW (1) 'Candidatus Liberibacter solanacearum'

PM 7/NEW (1) *Bactrocera latifrons*

PM 7/NEW (1) *Heterobasidion irregulare*

Ces normes ont été publiées dans les *Bulletin OEPP* **49** (2) et **50** (1).

## **Normes OEPP PM 8 : Mesures phytosanitaires spécifiques par marchandise**

Aux Gouvernements Membres de prendre en compte, dans leurs réglementations phytosanitaires nationales, les nouvelles normes OEPP suivantes :

Nouvelles normes :

PM 8/NEW (1) *Ulmus*

PM 8/NEW (1) *Fraxinus*

PM 8/NEW (1) *Juglans*

Ces normes seront publiées dans le *Bulletin OEPP* **50** (1)

## **Normes OEPP PM 9 : Systèmes de lutte nationaux réglementaires**

Aux Gouvernements Membres d'utiliser, lors de la mise en œuvre des procédures officielles pour la lutte officielle contre des organismes nuisibles recommandés pour réglementation concernés, les nouvelles normes OEPP suivantes :

Nouvelles normes :

PM 9/27 (1) Agents appartenant à '*Candidatus Liberibacter*' responsables de la maladie de Huanglongbing des agrumes ainsi que leurs vecteurs : procédure pour la lutte officielle

PM 9/028 (1) *Heterobasidion irregulare*

PM 9/029 (1) *Ailanthus altissima*

Ces normes seront publiées dans le *Bulletin OEPP 50* (1), dû à un manque de place dans le numéro **49** (3), elles ont cependant été publiées en ligne en 2019 via le 'EPPO Bulletin early view website' (<https://onlinelibrary.wiley.com/toc/13652338/0/0>)

### **Retrait de la norme OEPP suivante :**

PM 1/1(2) Utilisation de certificats phytosanitaires

## Annexes au rapport annuel de l'OEPP

### Annexe 1 – Calendrier de l'OEPP pour 2019

#### I Executive Committee / Comité Exécutif

|    |   |          |       |
|----|---|----------|-------|
| 1. | 154th Executive Committee/ <i>Comité Exécutif</i> | 05-14/15 | Paris |
| 2. | 155th Executive Committee/ <i>Comité Exécutif</i> | 09-23    | Paris |

#### II Council / Conseil

|    |  |          |       |
|----|--|----------|-------|
| 1. | 69th Council/ <i>Conseil</i>   | 09-24/25 | Paris |
| 2. | Possible meeting on EPPO Strategy 2020-2025/ <i>Réunion possible sur la stratégie OEPP 2020-2025</i> | 09-23    | Paris |

#### III Workshops and Conferences / Ateliers et Conférences

|    |   |            |                     |
|----|---|------------|---------------------|
| 1. | Workshop for the revision of PM 7/98  | 02-11/13   | Maisons-Alfort (FR) |
| 2. | 4th Webinar for EPPO Codes users  | 2019-02-20 | Paris               |
| 3. | Pre CPM Co-ordination / Coordination pré-CMP  | 03-31      | Rome                |
| 4. | International Pest Risk Research Group co-organized with the Polish Institute of Plant Protection / <i>Groupe international de recherche sur le risque phytosanitaire organisé conjointement avec l'Institut polonais pour la protection des végétaux</i> | 09-03/06   | Poznan (PL)         |
| 5. | Workshop for Heads of Plant Pest Diagnostic Laboratories  | 09-09/11   | Maisons-Alfort (FR) |
| 6. | EPPO Euphresco Colloquium / <i>Colloque scientifique coorganisé par Euphresco et l'OEPP</i>   | 09-26      | Paris               |

#### IV Working Parties / Groupes de travail

|    |   |          |                 |
|----|---|----------|-----------------|
| 1. | Plant Protection Products / Produits phytosanitaires      | 05-28/30 | Paris           |
| 2. | Phytosanitary Regulations / Réglementation phytosanitaire | 06-18/21 | Batumi, Georgia |

#### V Panels and Expert Working Groups / Panels et groupes d'experts

|     |   |          |                |
|-----|---|----------|----------------|
| 1.  | Global Phytosanitary Affairs / <i>Panel sur les affaires phytosanitaires mondiales</i>  | 01-28/31 | Paris          |
| 2.  | Phytosanitary measures for potato / <i>Mesures phytosanitaires pour la pomme de terre</i>   | 02-13/14 | Paris          |
| 3.  | Diagnostics and Quality Assurance / <i>Diagnostic et assurance qualité</i>  | 02-13/15 | Paris          |
| 4.  | General Standards/ <i>Normes générales pour l'évaluation biologique</i><br>Harmonization of data on plant protection products (EPPO Codes) / <i>Harmonisation des données sur les produits phytosanitaires (Codes OEPP)</i> | 02-18/21 | Milan (IT)     |
| 5.  | EWGs for PRAs <i>Ambrosia trifida</i>   | 02-19/21 | Paris          |
| 6.  | Herbicides-PGRs / <i>Herbicides-Régulateurs de croissance</i>   | 03-19    | Paris Teleconf |
| 7.  | Quarantine Pests for Forestry / <i>Organismes de quarantaine forestiers</i>   | 03-18/20 | Paris          |
| 8.  | Phytosanitary measures / <i>Mesures phytosanitaires</i>   | 03-20/22 | Paris          |
| 9.  | EWGs for PRAs <i>Naupactus xanthographus</i>  | 03-26/29 | Paris          |
| 10. | Diagnostics in nematology / <i>Diagnostic en nématologie</i>  | 11-12/14 | Paris          |
| 11. | Global Phytosanitary Affairs / <i>Panel sur les affaires phytosanitaires mondiales</i>  | 04-09/11 | Paris          |

|     |  |          |                     |
|-----|--|----------|---------------------|
| 12. | EWG PM 7/98  | 05-09/10 | Paris               |
| 13. | Diagnostics in virology and phytoplasmology / <i>Diagnostic en virologie et phytoplasmologie</i>   | 05-21/23 | Maisons-Alfort (FR) |
| 14. | Invasive Alien Plants / <i>Plantes exotiques envahissantes</i>   | 06-05/07 | Paris               |
| 15. | EWG on ePhyto  | 06-13/14 | Paris               |
| 16. | EWG on <i>Synchytrium endobioticum</i>   | 06-25    | Wageningen (NL)     |
| 17. | EWG Potato subgroup  | 07-16/17 | Brussels            |
| 18. | Global Phytosanitary Affairs / <i>Panel sur les affaires phytosanitaires mondiales</i> (alongside IPPC Regional Workshop/ <i>en liaison avec l'atelier régional CIPV</i> ) | 09-03/06 | Chisinau (MD)       |
| 19. |  |          |                     |
| 20. | Resistance to PPPs / <i>Resistance concernant les produits phytosanitaires</i>   | 09-18/19 | Harpden (GB)        |
| 21. | EWG on plant defence elicitors   | 10-3/4   | Maisons-Alfort (FR) |
| 22. | Phytosanitary measures / <i>Mesures phytosanitaires</i>  | 10-22/24 | Braunschweig (DE)   |
| 23. | Biological control agents (EPPO/OIBC) / <i>Agents de lutte biologique (OEPP/OILB)</i>  | 10-08/10 | Lisbon (PT)         |
| 24. | EWG on a PRA for <i>Gymnandrosoma aurantianum</i>  | 11-18/21 | Paris               |
| 25. | EWG on <i>Tomato Brown Rugose fruit virus</i>  | 11-18/21 | Jerusalem (IL)      |
| 26. | Fungicides-Insecticides / <i>Fongicides-Insecticides</i>   | 11-26/28 | Braunschweig (DE)   |
| 27. | Colorado beetle / <i>Doryphore</i>   | 12-03/04 | Paris               |
| 28. | Phytosanitary Inspections / <i>Inspections phytosanitaires</i>   | 12-10/11 | Pordenone (IT)      |

## **Annexe 2 – Autres réunions auxquelles le Secrétariat a participé en 2020**

[Pour la liste de ces réunions, voir l'annexe 2 du rapport annuel en version anglaise]